

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 44
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 3/32 :

Comité d'Ethique et d'Evaluation de la Vidéoprotection - désignation des représentant(e)s de la Commune

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Héléna, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Héléna), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa).

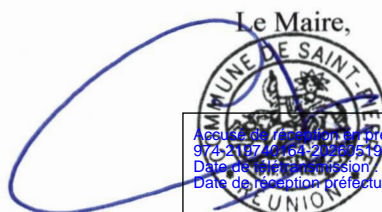
ABSENTS :

MM. POTHIN Henri-Claude, K/BIDI Emeline, DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



Assemblée Municipale de la Préfecture
972-2107 / 2026-3-32-DE
Date de dépôt de la délibération : 26/05/2026
Date de réception à la Préfecture : 26/05/2026

David LORION

Affaire n°3/32 : Comité d'Ethique et d'Evaluation de la Vidéoprotection - désignation des représentant(e)s de la Commune.

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°17/938 du 05 Avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé la Constitution du Comité d'Ethique et d'Evaluation de Vidéo protection.

Selon le Code de la sécurité intérieure et son décret d'application n°96-926 du 17 octobre 1996, ce comité, répondant aux objectifs d'équilibre, d'indépendance et de pluralité, est composé comme suit :

6 élus	6 conseillers municipaux
4 personnalités qualifiées	Chef de la circonscription sud
	Chef de la police municipale
	Coordinateur du CLSPD
	Directeur DSI DNT
4 représentants d'institutions	DGS/DGA Mairie de Saint-Pierre
	Justice : délégué du Procureur
	Etat : déléguée du Préfet
	Education nationale : représentant
1 représentant d'association de défense des droits de l'homme	
1 représentant de structure syndicale ou associative	

Pour rappel, ce comité d'éthique est chargé :

- « de veiller, au-delà des obligations législatives et réglementaires, à ce que le système de vidéosurveillance mis en place par la Ville ne porte pas atteinte aux libertés publiques et privées fondamentales. »
- « d'informer les citoyens des conditions d'utilisation du réseau de vidéosurveillance des espaces publics, de recevoir et répondre à leurs doléances »
- « d'évaluer l'efficacité des caméras de vidéosurveillance urbaine et de formuler au Maire toute recommandation sur le fonctionnement et l'impact du dispositif face aux libertés individuelles et collectives.

Cf. L223-1 et s; L251-1 s.- L252 s.- L 253-1s.- L254-1 et L613-13 du Code de la Sécurité Intérieure.

De Tout ce qui précède,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VALIDER** la composition du comité d'éthique et d'évaluation de la Ville de Saint-Pierre,
- **DE DESIGNER** six membres élus pour représenter la Ville au Comité d'éthique et d'évaluation de la vidéo-protection :

- Monsieur Valdo MAROUDE GOPALLE
- Madame Hélène ARAYE
- Monsieur Mohammad OMARJEE
- Madame Mariaty MALIDI
- Madame Jennifer LABENNE
- Monsieur Ulrich NAYAGOM



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



David LORION

Reçu en préfecture
le 26/05/2026 à 10h37
Réf : 2026-3-32-DE
Date de dépôt : 26/05/2026
Date de signature : 26/05/2026